



Vendredi 9 décembre 1955,  
à 15 heures

New-York

# ASSEMBLEE GENERALE

## DIXIEME SESSION

Documents officiels

### SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Luis Batlle Berres, président du Conseil national de gouvernement de l'Uruguay .....	461
Point 24 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés (suite) :	
a) Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique	463
Rapport de la Deuxième Commission	
Point 26 de l'ordre du jour :	
Question de l'aide à la Libye .....	466
Rapport de la Deuxième Commission	
Point 12 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil économique et social (chap. II, III et IV) .....	466
Rapport de la Deuxième Commission	

**Président: M. José MAZA (Chili).**

#### Allocution de M. Luis Batlle Berres, président du Conseil national de gouvernement de l'Uruguay

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale des Nations Unies, je souhaite la bienvenue à M. Batlle Berres, président du Conseil national de gouvernement de l'Uruguay. Nous avons l'honneur de recevoir et d'entendre aujourd'hui la personne la plus éminente du gouvernement d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui, indéfectiblement attaché aux principes de la Charte, a rempli dignement et avec distinction les obligations et les devoirs qu'impose la Charte.
2. Tous les représentants qui siègent en cette assemblée connaissent bien et tiennent en haute estime l'éminente personnalité de M. Batlle Berres. D'abord député au Congrès uruguayen, puis Vice-Président et ensuite Président de la République uruguayenne, M. Luis Batlle Berres, actuellement Président du Conseil national de gouvernement, a tenu les plus hautes charges qu'une démocratie aussi exemplaire que celle de l'Uruguay puisse, par une décision du peuple, confier à ses citoyens les plus éminents.
3. M. Batlle Berres, qui a dirigé la délégation de l'Uruguay lors de la sixième session de l'Assemblée générale, nous a laissé le souvenir de son habileté et de son attachement aux principes démocratiques. Il a pris part, d'une manière remarquable, à nos délibérations et il s'est associé aux efforts vigilants que nous avons déployés pour affermir la paix et renforcer les liens d'amitié entre les peuples.
4. L'Assemblée me pardonnera, je l'espère, si, parlant de notre hôte éminent, je laisse percer des sentiments que ne m'inspire pas directement ma qualité de

Président de l'Assemblée générale, et par conséquent de représentant de tous ses membres.

5. Je ne puis en effet, accueillant parmi nous le Président du Conseil national de gouvernement de l'Uruguay, et quand ce haut dignitaire est M. Batlle Berres, oublier ni les rapports étroits qui unissent son pays au mien, le Chili, ni notre amitié personnelle. J'aurais donc mauvaise grâce à ne pas dire en cette occasion combien je suis heureux, combien je suis ému, de l'honneur qui m'est fait de pouvoir souhaiter la bienvenue au représentant d'un pays uni au mien par une amitié traditionnelle, plus que centenaire, fondée sur une même conception des principes qui doivent régir la vie internationale, notamment les relations entre les Etats américains, et garantir la dignité de la personne humaine; au chef d'Etat d'une nation auprès de laquelle j'ai représenté le Chili en qualité d'ambassadeur extraordinaire et qui m'a conféré des honneurs que je ne pourrai jamais oublier, comme lorsque le Sénat de l'Uruguay m'a reçu en son auguste hémicycle; et au frère d'armes d'une campagne pour la paix internationale, qui revient à nous investi de la plus haute dignité qu'un peuple puisse conférer à un de ses fils.

6. Je donne la parole à M. Batlle Berres, président du Conseil national de gouvernement de la République de l'Uruguay.

7. **M. BATLLE BERRES** (Président du Conseil national de gouvernement de l'Uruguay) [traduit de l'espagnol] : Quatre ans se sont écoulés depuis la dernière occasion qui m'a été donnée de prendre contact avec cette assemblée. J'ai à nouveau l'honneur aujourd'hui de prendre la parole devant elle, et c'est avec une vive émotion que je le fais. Comme en 1951, lorsque je présidais la délégation de l'Uruguay à la sixième session de l'Assemblée générale, j'ai aujourd'hui le privilège, en ma qualité de Président du Conseil national de gouvernement de l'Uruguay, de vous faire entendre de la tribune de l'organe suprême des Nations Unies, la voix d'un peuple épris de paix.

8. Permettez-moi de noter tout d'abord un signe que, ressortissant d'un pays de l'Amérique latine, je me plais à considérer comme de bon augure. A New-York aujourd'hui, comme à Paris il y a quatre ans, l'Assemblée générale est présidée par le représentant d'une des nations de l'Amérique latine. C'était en 1951 M. Luis Padilla Nervo, l'éminent Ministre des affaires étrangères du Mexique; c'est aujourd'hui M. José Maza, éminente personnalité chilienne, qui préside, avec non moins de dignité et de sagesse, aux débats de cette assemblée.

9. En ma qualité personnelle, j'accepte les paroles aimables que le Président a prononcées à mon endroit, car elles lui ont été dictées par une amitié de longue date et qui m'est chère. Je les accepte avec d'autant plus de plaisir qu'elles viennent de quelqu'un qui a

consacré sa vie à la cause de l'humanité tout entière, une cause qui, son exemple illustre, ne connaît ni limites ni frontières.

10. En ma qualité de chef de l'Etat uruguayen, j'ai écouté avec une fierté légitime ce que le Président de l'Assemblée générale a dit de mon pays. Les paroles par lesquelles il m'a accueilli m'ont touché, mais elles ne m'ont pas surpris, car je sais quel esprit inspire l'Organisation des Nations Unies, je connais le Président et je n'oublie pas qu'il est Chilien.

11. Porte-parole du peuple uruguayen, je réaffirme notre espoir et notre foi dans l'Organisation. Les 10 années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies ont, en dépit d'un certain scepticisme dû à certaines défaillances, affermi la foi dans l'Organisation et conservé vivant l'espoir que son action sera plus efficace, qu'elle s'attaquera courageusement aux problèmes qui, en dépit des années écoulées, continuent à se poser avec urgence à l'homme en tant que personne et en tant qu'élément de l'ordre économique et social.

12. Si persévérants que soient les efforts de l'Organisation des Nations Unies, ils semblent souvent ne donner que des résultats limités. Le monde dans lequel nous vivons se transforme si vite que nous avons parfois tendance à nous impatienter de la lenteur de l'évolution dans certains domaines. L'impatience devrait stimuler nos efforts, et non nous porter au découragement ou au scepticisme. Cette règle devrait nous dicter notre attitude vis-à-vis des importants problèmes qui se posent à l'Organisation et dont la solution n'a guère avancé en dépit du temps qui leur a été consacré. La question du désarmement, par exemple, que nous aimerions voir déjà résolue, ne l'est pas. Nous n'en devons pas moins poursuivre notre tâche, en mesurant le chemin parcouru et sans jamais nous laisser convaincre de l'impossibilité d'aboutir.

13. Une étape très importante de la mise en œuvre du plan d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a été franchie. Nous avons tous coopéré à ce premier succès, nous pourrions également étendre le champ de notre coopération qui bénéficiera à l'humanité tout entière.

14. Il nous faut reconnaître également que le respect des droits de l'homme n'est pas encore assuré. Nous avons le regret de constater que tous les jours, sous toutes les latitudes et sous les régimes politiques les plus différents, il est porté atteinte à la dignité humaine. Répondant à l'appel du monde, qui veut voir ces droits respectés, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 (III)]. Il nous incombe aujourd'hui d'appliquer cette déclaration pour que l'intention de ses auteurs, qui apaise notre conscience, devienne une réalité et se concrétise dans le bien-être de l'homme.

15. Dans diverses parties du monde, l'homme, aujourd'hui comme hier, est pris entre le besoin et la peur. Parlant devant cette assemblée, M. Basagoiti, chef de la délégation de l'Uruguay, a déclaré :

"Il n'est pas de justice sociale sans que la société tout entière ait accès aux sources de richesse. Il n'est pas de richesse sans le travail de tous..."

"L'objectif immédiat des Nations Unies est le progrès économique et social des peuples et les Etats Membres se doivent de faciliter par leur coopéra-

tion une pleine mise en valeur des ressources nationales" [527ème séance, par. 106 et 107].

16. Il est évident que l'Organisation des Nations Unies est l'expression d'une réalité nouvelle dans les relations internationales. Elle offre aux peuples le moyen de participer, plus effectivement qu'ils ne l'ont jamais fait et sans cesse davantage, à la direction des affaires internationales dont dépend leur destin. Le temps n'est pas si éloigné où les chancelleries des grandes puissances étaient les seules à décider de la guerre et de la paix. La sécurité mondiale dépendait en fait de l'influence et des décisions de quelques gouvernements à peine. La majeure partie de l'humanité — que l'on mesure son importance par la superficie des territoires ou par les chiffres de population — n'avait pour lot que les souffrances de la guerre, sans jamais pouvoir agir pour l'éviter, moins encore participer à la décision d'y recourir.

17. Cet état de choses, déjà grave quand il y avait un nombre limité de grandes puissances, pourrait être infiniment plus grave et plus dangereux maintenant que leur pouvoir est beaucoup plus considérable et leur nombre beaucoup plus réduit. Le fatal recours à la guerre était alors ouvert à de nombreux pays; il ne le serait plus aujourd'hui, si nous tenons compte des réalités présentes, qu'à deux puissances seulement.

18. Mais il n'en est pas ainsi. L'Organisation des Nations Unies a permis au monde — et lui permettra encore davantage lorsqu'elle aura acquis l'universalité grâce à l'admission de nouveaux Membres — de participer pleinement à la solution de problèmes, tels le maintien de la paix, qui intéressent tous les peuples.

19. Les grandes puissances ne sont pas seules, isolées, comme si elles s'affrontaient en champ clos. L'immensité de leurs ressources et de leur puissance pourrait nous faire croire qu'elles n'ont qu'à se surveiller l'une l'autre sans prêter attention au reste du monde. Mais, heureusement pour les grandes puissances comme pour les petites et heureusement pour la paix du monde, c'est là une apparence bien plus qu'une réalité. Personne n'est plus intéressé au maintien de la paix que les peuples des petites nations, surtout à l'heure actuelle, depuis que, grâce à l'Organisation des Nations Unies, elles exercent une influence et sont à même d'empêcher la guerre, bien qu'elles n'aient pas la possibilité de la déclencher.

20. Nous sommes profondément convaincus de cette vérité et, si c'était là le seul résultat obtenu par l'Organisation, il suffirait à justifier mille fois son existence. Tous les peuples du monde sont avides de paix, et nous, les petits pays, nous nous efforçons, presque instinctivement, de maintenir la paix. Nous pouvons en effet nous faire entendre aujourd'hui, prononcer des paroles de modération et de calme, exprimer nos sentiments de confiance ou de crainte, et, surtout, faire sentir notre présence et éviter ainsi que les grandes puissances ne commettent l'erreur tragique — tragique pour elles-mêmes aussi bien que pour nous — de n'envisager que leur propre intérêt, de se considérer comme seules au monde et de faire abstraction de tous ceux qui veulent, eux aussi, travailler et vivre en paix.

21. Au cours de la discussion générale à la sixième session de l'Assemblée générale, j'ai eu l'occasion de déclarer :

"S'il existe entre les grands pays des désaccords et des oppositions et si l'on arrivait à ce que nous

pourrions appeler un point mort dans la voie de la paix, l'intervention des nombreuses petites nations disséminées dans le monde entier, auxquelles leur unité donnerait une force évidente, pourrait jouer un rôle décisif pour faire obstacle à un arrêt sur la voie d'un affermissement de la paix que tous désirent et espèrent tant" [343ème séance, par. 50].

22. Si paradoxal que cela puisse paraître, les grandes puissances ont besoin de nous tout comme nous avons besoin d'elles; en effet — sans vouloir pour cela revendiquer le monopole de la paix — les petites nations mettent le poids de leur nombre et de leurs immenses ressources humaines à la disposition de ceux qui luttent pour la paix, et elles retireront toujours leur appui et leur amitié à ceux qui ne remplissent pas leurs obligations internationales. Or, les grandes puissances ont besoin de cet appui et de cette vigilance constante pour éviter une rupture de la paix. Les grandes puissances et nous-mêmes devons comprendre cette réalité et lutter sans relâche pour obtenir les meilleurs résultats en ce sens et nous rapprocher d'une coopération totale en ayant bien conscience de nos responsabilités respectives.

23. Au cours de ces 10 dernières années, nous avons vu l'Organisation accorder un intérêt particulier aux problèmes des grandes puissances. Et, comme il fallait s'y attendre, il a été tenu compte de leurs intérêts et de leurs aspirations. On nous a dit parfois: "Nous ne pouvons heurter les sentiments de telle ou telle grande puissance, car son action est indispensable à la marche de l'Organisation." Nous comprenons bien la valeur de ces considérations, mais nous espérons aussi qu'un jour viendra où l'on invoquera le même argument à propos d'un certain nombre de problèmes qui affectent si fortement la vie de nombreux autres pays. Bien que ces problèmes, considérés séparément, puissent paraître secondaires à beaucoup de gens, nous n'en affirmons pas moins catégoriquement que tel n'est pas le cas.

24. Si l'Organisation des Nations Unies veut maintenir son prestige et affirmer son autorité dans le monde, elle devra s'engager résolument et avec toute son énergie sur ces nouveaux chemins de paix. En effet, le maintien de la paix ne dépend pas seulement des objectifs militaires; il dépend aussi de données économiques et démographiques. De même que la vie humaine a partout la même valeur, quelles que soient les frontières ou les idéologies, la vie des nations, elle aussi, a partout la même importance, quelle que soit leur puissance. Et l'existence de la nation est tout aussi importante pour les habitants des petits pays que pour les peuples qui vivent dans des États puissants et prospères.

25. L'admission de tant de pays qui depuis si longtemps aspirent avec raison à se joindre à nous renforcera l'Organisation des Nations Unies. Ces pays viendront eux aussi animés d'un désir de paix, et ils seront accueillis avec joie. Depuis les premiers jours de notre organisation nous avons la conviction que la collaboration de tous les peuples de la terre est nécessaire à l'œuvre des Nations Unies. Et si l'un d'entre eux s'opposait un jour à notre action de paix, nous sommes persuadés que l'Organisation, grâce à sa force morale prodigieuse, saurait le ramener, sans violence mais sans hésitation, sur la route qui nous est tracée par la Charte. De cette façon, l'autorité de l'Organisation des Nations Unies ne serait plus jamais mise en doute.

26. Tel est le message du peuple uruguayen. Ce ne sont pas là de simples paroles, mais bien l'expression d'une conviction profonde qui ne date pas d'aujourd'hui ni même d'hier, mais qui est ancrée dans l'âme même de notre peuple. Batlle y Ordóñez fut l'un des grands hommes de mon pays et si nous vivons aujourd'hui en paix, si nous savons que la liberté est le bien le plus précieux, si nous croyons profondément à la coopération internationale, nous pouvons dire avec un légitime orgueil patriotique que notre pays s'est toujours efforcé de suivre cette voie. En 1907, lors de la deuxième Conférence internationale de la paix, Batlle y Ordóñez, parlant au nom de l'Uruguay déclarait aux pays réunis à La Haye:

"Après avoir conclu tant d'alliances pour imposer l'arbitraire, on pourrait bien en conclure une pour imposer la justice."

27. Je ne crois pas pouvoir mieux m'acquitter du mandat de mon peuple qu'en rappelant ces paroles ici même. En effet, les Nations Unies sont l'alliance des peuples du monde entier résolus à imposer la justice. C'est dans cet esprit qu'en Uruguay nous considérons et nous honorons l'Organisation des Nations Unies. S'il en était de même dans toutes les parties du monde, l'homme arriverait enfin, après des siècles de lutte, à réaliser pleinement son magnifique destin.

*La séance, suspendue à 15 h. 35, est reprise à 15 h. 55.*

#### POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Développement économique des pays sous-développés (suite\*):

##### a) Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique

##### RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (A/3065)

28. M. STANOVNIK (Yougoslavie) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*traduit de l'anglais*): Pour la quatrième fois au cours de ces dernières années, la Deuxième Commission soumet à l'Assemblée générale un projet de résolution, adopté à l'unanimité, sur cette question qui présente une importance capitale pour notre organisation. Lorsqu'il a ouvert la présente session de l'Assemblée, le Président, à propos des problèmes économiques et financiers qui se posent à nous, a prononcé les paroles suivantes:

"Malgré cette collaboration cordiale et généreuse, il subsiste un très grand écart entre ce qui a été fait et ce qui est nécessaire et urgent de faire" [516ème séance, par. 130].

En fait, les mesures que la Deuxième Commission a décidé, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée constituent, sans aucun doute, un pas en avant dans la voie que nous devons suivre pour atteindre ce but.

29. Au cours des 15 séances que la Deuxième Commission a consacrées à l'étude de ce problème, 33 délégations ont participé à la discussion, qui fut à la fois pleine de difficultés et d'intérêt. Le projet de résolution initial a été présenté par 32 délégations, ce qui est sans précédent dans l'histoire de notre organisation et indique clairement le large appui dont nos efforts ont bénéficié. Après qu'un groupe de travail officieux eut discuté le projet de résolution, de légères modifications ont été apportées au texte afin de le rendre généralement acceptable.

\* Reprise des débats de la 550ème séance.

30. Ce projet de résolution représente un progrès sensible vers la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Alors que, jusqu'à présent, nous avons dû recourir à des études d'experts pour déterminer le caractère de ces futures organisations si importantes, nous allons maintenant traiter avec les gouvernements eux-mêmes, puisque, désormais, des représentants des gouvernements participeront directement aux travaux préparatoires. C'est là l'objet de deux des dispositions du projet de résolution.

31. Conformément à la première, les études d'experts dont on dispose actuellement — c'est ce qu'il faut entendre par les mots "tous les documents pertinents" que contient le texte du projet de résolution — seront envoyées directement aux gouvernements, qui seront invités à faire connaître leur avis, aussi précisément que possible, sur la création, le rôle, la structure et les opérations d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Une annexe spéciale souligne certains aspects du problème qui influenceront beaucoup sur le caractère du fonds envisagé. Le projet de résolution appelle tout particulièrement l'attention des gouvernements sur l'importance des réponses qu'ils donneront en précisant que "leur avis et leurs réponses [pourront] fournir des éléments qui serviront à rédiger les statuts du fonds, lorsqu'il aura été décidé de le créer".

32. La seconde des dispositions que j'ai mentionnées prévoit l'établissement d'un comité *ad hoc*, composé de représentants des gouvernements, qui devront, sur la base des réponses des gouvernements, rédiger un rapport contenant un résumé des avis communiqués par les gouvernements, une analyse de ces avis et les conclusions qui découleraient de l'analyse en question [A/3065, par. 10].

33. Le projet de résolution prévoit que le comité *ad hoc* sera composé de représentants de 16 pays et confie au Président de l'Assemblée générale le soin de désigner les pays qui auront l'honneur d'y être représentés.

34. Avant de conclure, je voudrais attirer l'attention des représentants sur le document [A/C.2/188] qui a été distribué hier et qui contient le texte d'une résolution en faveur d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, adoptée par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; ce texte a été communiqué au Secrétaire général alors que la Deuxième Commission avait terminé l'examen de cette question — en fait, alors qu'elle avait achevé ses travaux pour la présente session — et a été distribué aux délégations pour information.

35. Après ces brèves observations, je recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution présenté par la Deuxième Commission [A/3065].

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission.

36. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Avant de donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote, je tiens à indiquer que, lors de sa 525<sup>ème</sup> séance, la Cinquième Commission a déclaré que l'adoption du projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires en 1956. Le Secrétaire général, en préparant le projet de budget pour l'année

financière 1957, tiendra compte des frais d'impression qui en résulteront pendant l'année et qui sont estimés à environ 3.850 dollars.

37. Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

38. M. LADEFOGED (Danemark) [traduit de l'anglais] : Le Gouvernement danois appuie chaleureusement le principe selon lequel il faut favoriser le développement économique des pays insuffisamment développés par une action internationale entreprise dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Comme l'un des moyens qui permettent d'atteindre cet objectif, le Danemark a, dès le début, donné son appui à la proposition tendant à créer un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, à tel point que mon gouvernement s'est déclaré prêt à demander aux autorités parlementaires compétentes un crédit d'environ 2 millions de dollars, représentant la contribution du Danemark, dès que les grands pays exportateurs de capitaux auront annoncé qu'ils sont disposés à verser des contributions d'importance proportionnelle.

39. Nous sommes très heureux que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni aient jugé possible de prendre part aux travaux du comité *ad hoc* qu'on envisage de créer, aux côtés de représentants de l'important groupe des pays économiquement sous-développés, futurs bénéficiaires de l'activité du fonds, et des représentants du groupe moins nombreux des pays industrialisés, auquel appartient le Danemark, qui souhaitent que le fonds soit créé sans attendre les économies que permettra de réaliser le désarmement général sous contrôle international que tant de peuples appellent de leurs vœux.

40. Le Gouvernement danois estime que le projet de résolution adopté à l'unanimité par la Deuxième Commission [A/3065] constitue une étape importante de l'établissement indispensable des plans qui doivent précéder la création du fonds.

41. Nous attendons d'être en possession du rapport du comité *ad hoc* dont les conclusions seront fondées sur une analyse des observations présentées par les gouvernements. Le Gouvernement danois s'intéresse tout particulièrement à voir clairement exposé le point de vue des pays appelés à bénéficier du fonds sur le rôle qu'ils espèrent lui voir remplir, non seulement dans leurs programmes de développement nationaux, mais encore au regard de l'aide qu'ils reçoivent dans le cadre d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux. C'est pour ces raisons que la délégation danoise donnera son appui au projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

42. Quoi qu'il en soit, au moment où, entrant dans la deuxième phase de notre programme, nous nous félicitons des progrès accomplis, je voudrais prier l'Assemblée de ne pas oublier l'œuvre remarquable des précédents comités d'experts. Le Gouvernement danois a été particulièrement frappé de la façon dont M. Scheyven a montré qu'il était absolument nécessaire d'établir une coordination entre l'activité du fonds spécial, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du programme d'assistance technique des Nations Unies. Il ne faut pas, si nous voulons éviter le chevauchement des responsabilités et des efforts, et la création d'une nouvelle bureaucratie internationale, que nous perdions de vue son analyse très poussée des divers moyens qui pourront permettre au fonds de travailler en étroite col-

laboration avec la Banque, la Société financière internationale et le Bureau de l'assistance technique.

43. Pour conclure, qu'il me soit permis de rendre hommage à l'esprit de tolérance, de patience et de retenue qui s'est manifesté durant nos longues et laborieuses discussions, non seulement à la Deuxième Commission, mais encore dans les divers groupes de travail, officiels et officieux, esprit sans lequel, j'en suis convaincu, nous ne serions pas parvenus à accomplir le progrès que constitue le projet de résolution adopté à l'unanimité par la Commission.

44. M. ORTEGA (Chili) [*traduit de l'espagnol*] : La Deuxième Commission a approuvé à l'unanimité le projet de résolution dont nous sommes saisis [A/3065]. Ce projet, par les principes qu'il exprime et les procédures qu'il prévoit, ne répond peut-être pas de façon complète et immédiate aux aspirations les plus profondes de tous les peuples. Nous estimons néanmoins qu'ils constitue un net progrès dans la voie qui les conduit à prendre conscience du problème du développement économique.

45. En fait, les pays en cours de développement ont travaillé patiemment à l'élaboration d'un compromis, à la mise au point d'un texte qui permit aux pays industrialisés de reconnaître au moins le principe et l'utilité de ce fonds; c'est ainsi que l'on a pu réaliser l'unanimité. Il ne me reste maintenant qu'à mentionner certains points.

46. Premièrement, les pays en voie de développement ne pensent pas que leur avenir doive être une charge pour les pays industrialisés. Il ne s'agit pas pour eux d'encourager une politique de charité ou de réclamer d'éventuelles compensations historiques.

47. Deuxièmement, le développement économique est une nécessité non seulement pour les pays directement intéressés, mais également pour les régions industrialisées du monde. Ces dernières savent que tant qu'il n'existera pas de nouveaux marchés à la fois pour la consommation et pour la production, il n'y aura jamais qu'une prospérité précaire et relative, une prospérité apparente qui s'accompagnera de l'inconvertibilité, d'un contrôle des changes, d'un contrôle du commerce extérieur, d'excédents de production ou de protectionnisme à caractère multiple.

48. Troisièmement, bien que les pays en voie de développement appartiennent généralement à trois régions que le dilemme de notre époque ne touche pas encore, l'aide et l'assistance internationales ne doivent pas être un sous-produit de la lutte politique. C'est pourquoi il est préférable que le fonds soit créé et géré dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et sous l'égide de la Charte.

49. Quatrièmement, la question du rythme imprimé à l'effort de coopération internationale est fondamentale. Il est de l'intérêt de tous d'orienter les énergies qui se dissipent actuellement dans le climat de méfiance politique vers le travail créateur du développement économique des peuples qui forment la majeure partie de l'humanité. C'est pourquoi il ne nous semble ni logique ni judicieux de subordonner cette coopération à l'application d'une politique de désarmement. La confiance entre nations et le désarmement seront bien au contraire la conséquence logique du progrès économique et social des régions qui sont parfois les points névralgiques de la vie internationale.

50. Cinquièmement, au dernier paragraphe du projet de résolution, l'Assemblée exprime l'espoir "que des

conditions plus favorables à la constitution d'un fonds international seront créées dans un proche avenir". A notre avis, et je suis persuadé que nombre d'autres délégations pensent comme nous, ces conditions existent aujourd'hui, comme en témoigne la conviction générale que la seule solution des problèmes économiques et financiers de notre société réside dans le développement économique de toutes les régions peu développées. Ce qui manque, ce sont les conditions politiques: il faudrait que les pays les plus puissants se consacrent essentiellement aux problèmes économiques et sociaux, qu'ils se libèrent au moins d'une partie de cette crainte et de cette méfiance excessives qui marquent les relations d'ordre purement politique. Dans ce climat d'anxiété, on risque de confondre les problèmes, de subordonner les intérêts économiques et sociaux aux intérêts politiques et militaires, d'avoir une confiance exagérée dans le pouvoir destructeur de certaines armes et de manquer de foi dans la force morale qu'ont les peuples lorsqu'ils ont réellement quelque chose à défendre, quelque chose pour quoi lutter.

51. Enfin, nous espérons que l'Organisation des Nations Unies consacrerà tous ses efforts, dans les années à venir, à poursuivre une politique constructive dans le domaine économique et social. Si, dans un délai raisonnable, on n'observe pas de changement radical dans les conditions politiques qui, actuellement, compromettent et entravent l'action internationale en faveur du développement économique, le moment sera venu de penser à isoler les problèmes économiques et financiers et d'en faire un facteur décisif pour le règlement des problèmes politiques; ce sera le moment de convoquer une conférence économique mondiale qui examinerait à fond tout ce qui a trait au développement économique, au commerce international et à l'expérience acquise au cours des 10 années écoulées depuis Bretton-Woods, et qui recommanderait à tous les gouvernements des mesures concrètes.

52. Lorsqu'un accord sera intervenu sur le plan des relations économiques et financières et que la coopération internationale aura été orientée vers le développement économique, nous verrons diminuer les tensions politiques, la méfiance et la crainte. "Il n'est pas de justice sociale sans que la société tout entière ait accès aux sources de richesse. Il n'est pas de richesse sans le travail de tous." C'est ce que vient de nous déclarer le chef du Gouvernement de l'Uruguay du haut de cette tribune. Ces paroles expriment une vérité irréfutable, et c'est pourquoi il incombe à l'Organisation des Nations Unies de favoriser le développement économique, qui donnera aux peuples les moyens d'atteindre le bien-être et la justice.

53. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution dont la Deuxième Commission recommande l'adoption [A/3065].

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

54. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Les représentants auront remarqué qu'au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, il est question d'un comité *ad hoc* composé des représentants de 16 gouvernements désignés par le Président de l'Assemblée générale.

55. Après avoir consulté le Président de la Deuxième Commission, je sou mets à l'approbation de l'Assemblée les noms des 16 Etats Membres suivants: Canada,

Chili, Colombie, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, URSS et Yougoslavie. En l'absence d'objections, je considérerai que cette liste est approuvée.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

### Question de l'aide à la Libye

#### RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (A/3072)

56. M. STANOVNIK (Yougoslavie). [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne la question de l'aide à la Libye, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'approuver un projet de résolution [A/3072] qu'elle a elle-même adopté à l'unanimité.

57. Le débat sur cette question a été relativement bref. Huit délégations y ont pris part. Bien que de nombreux représentants n'aient pas pris la parole, j'estime qu'il faut voir, dans l'unanimité avec laquelle la Commission a adopté le projet de résolution, la meilleure expression de ses opinions et de ses sentiments en la matière.

58. Je propose donc à l'Assemblée générale d'adopter la recommandation de la Deuxième Commission.

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission.*

59. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Etant donné que ce projet de résolution [A/3072] a été adopté à l'unanimité par la Deuxième Commission, je considérerai, si aucune délégation ne désire prendre la parole sur cette question, qu'il est également adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Conseil économique et social

#### (chap. II, III et IV)

#### RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (A/3071)

60. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Comme le rapport de la Deuxième Commission [A/3071] n'appelle aucune décision de la part de l'Assemblée, je propose que l'on se dispense de le présenter de façon formelle et que l'Assemblée décide d'en prendre note.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h. 25.*